



Avancement fonds européens structurels et d'investissement

L'objectif thématique 5 « **lutte contre le changement climatique** » est financé par le FEDER.

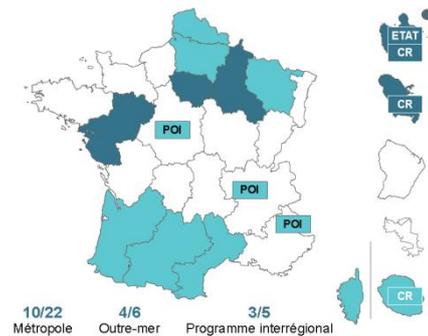
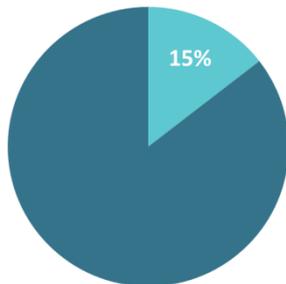
	Montants UE prévus (maquette)	Montants UE alloués (programmés)	Taux de programmation
FEDER	298	43	15%
FEDER Coopération territoriale européenne	210	101	48%

(En millions d'euros)

Focus sur le fonds européen de développement régional

(Hors coopération territoriale européenne)

**17 programmes opérationnels ont prévu de
financer des projets sur l'objectif
« lutte contre le changement climatique »**



■ PO ayant prévu de programmer au titre de l'OT5
■ PO ayant programmé au titre de l'OT5

Taux de programmation FEDER

Maquette (millions d'€)		Programmé (millions d'€)		Nombre de projets programmés
UE	CPN	UE	CPN	
1 824	2 510	43	58	
4 334		101		

*contrepartie nationale

Source : autorités de gestion FEDER-FSE au 30 SEPTEMBRE 2017 – hors coopération territoriale européenne.
Contact : mae@cget.gouv.fr – www.europe-en-france.gouv.fr

Focus sur les priorités d'investissement FEDER

L'objectif thématique 5 « **lutte contre le changement climatique** » compte deux priorités d'investissement.

Priorités d'investissement (Pi) Objectif « lutte contre le changement climatique »	Quelles régions ?	Montants programmés par priorité d'investissement
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 30px; height: 15px; background-color: #1f4e79; margin-bottom: 5px;"></div> PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi</div> <div style="width: 30px; height: 15px; background-color: #00a0c0; margin-bottom: 5px;"></div> PO ayant programmé au titre de la Pi	

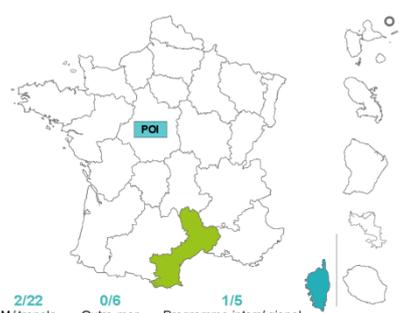
Avancement de l'objectif thématique 5 par catégorie d'intervention, par forme de financement et par type de territoire

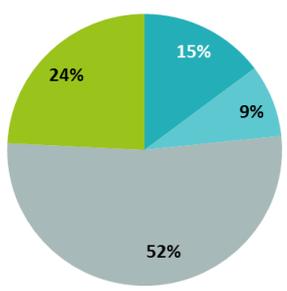
Données issues du système d'échange de données électroniques entre les États membres et la Commission européenne (SFC) au 31 décembre 2016.

Tous les montants sont indiqués en coût total (montant UE + contrepartie nationale).

Principaux domaines d'intervention ¹ couverts par les opérations programmées au titre de l'OT 5			
Quoi ?	Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques liés au climat, comme l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et les sécheresses, y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes.	141 opérations	36 M €
			93 % du montant total programmé

Aucune subvention remboursable n'a été renseignée pour cet objectif thématique.

Comment ?			Mécanisme d'application territorial	
Comment ?	 <p>2/22 Métropole 0/6 Outre-mer 1/5 Programme interrégional</p>	→ 27 opérations programmées dans le cadre d'approches territoriales intégrées pour un montant de 4 M €.		
		Autres approches intégrées pour un développement urbain/rural durable	25 opérations	4 M €
		Autres approches intégrées pour un développement rural durable	2 opérations	0,149 M €

Où ?		Type de territoire	
Où ?	 <p>Répartition des montants programmés par type de territoire</p>	Grandes zones urbaines (12 opérations / 5,8 M €)	
		Petites zones urbaines (12 opérations / 3,5 M €)	
		Zones rurales (16 opérations / 9,5 M €)	
		Non-renseigné (107 opérations / 20,5 M €)	

¹ **Catégorie d'intervention** : nomenclature issue du [règlement d'exécution n°215/2014](#), spécifiant le type de projet sélectionné et utilisée pour les statistiques de l'UE.

Source : SFC (Commission européenne) au 31 décembre 2016. Cette analyse n'inclut pas la coopération territoriale européenne.